

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

N° 2016- 23239/DENV

Nouméa, le 22 AOUT 2016

*Le Chef de service,*

à

Monsieur Georges Naturel  
Maire de la Ville de Dumbéa  
777 route territoriale 1  
Nimba  
98835 Dumbéa

Objet : mise en service d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – station d'épuration de Dumbéa 2  
Pièce jointe : déclaration de la Société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie de mise en service de ses installations

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 415-7 du code de l'environnement de la province Sud, veuillez trouver ci-joint un exemplaire de la déclaration de mise en service de la Société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie pour sa station d'épuration de Dumbéa 2, sis à Koutio, commune de Dumbéa.

Cette installation a fait l'objet de l'arrêté d'autorisation d'exploiter modifié n° 1369-2014/ARR/DENV du 11 juillet 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef de service des installations classées,  
des impacts environnementaux et des déchets**

  
**Vincent MARY**